

COMPTE RENDU de la séance du jeudi 14 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois d'Avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Largentière, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Huguette ANJOLRAS, 1^{ère} adjointe, en session ordinaire.

Etaient présents : Mme ANJOLRAS Huguette, M. PAUL André, Mme MAIGRON Agnès, et M. GUILLEMIN Alban, adjoints, Mme FRAY Monique, M. LACROIX Bernard, M. TOULOUSE Thierry, Mme VILLALONGA Marie-Laure, Mme AMRANE Nadia, Mme LEPVRIER Isabelle, M. VILLALONGA Jérémy, Mme. FABRE Nathalie, M. DESCOMBES Bruno, et Mme FOURNET Claudine.

Absents excusés : M. DURAND Jean Roger, M. ROSE Hermand, Mme. OUZEBIHA Arlette, Mme VILLARD Milène et M. SMADJA Jean-Philippe.

Procurations : M. DURAND Jean Roger a donné procuration à M. TOULOUSE Thierry, M. ROSE Hermand à Mme ANJOLRAS Huguette, Mme. OUZEBIHA Arlette à Mme MAIGRON Agnès, Mme VILLARD Milène à Mme. FOURNET Claudine et M. SMADJA Jean-Philippe à M. DESCOMBES Bruno.

Secrétaire de séance : Mme. MAIGRON Agnès.

OBJET : N° 2022 – 013 : CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONS LE LONG DE LA RD5 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES DIFFERENTS ORGANISMES (ETAT, REGION, DEPARTEMENT....) » :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Largentière a été lauréate fin 2014, avec la communauté de communes du Val de Ligne, de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Centres bourgs lancé par le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité (MLETR).

Le programme de revitalisation du centre-bourg de Largentière s'appuie en premier lieu sur la mise en œuvre de dispositifs d'amélioration de l'habitat. Mais il comporte aussi plusieurs pistes d'action relatives à sa redynamisation commerciale ainsi qu'au développement économique et touristique du territoire intercommunal.

Pour étayer et accompagner ces actions, des opérations d'aménagement urbain sont projetées. (Voies, Parking, aménagements et des liaisons piétonnes)

Il a été procédé à l'aménagement de la RD5, à deux tronçons de la RD305 et à l'aménagement de parkings. Il apparaît nécessaire et opportun, de créer un cheminement qui permettrait de relier le parking « Ex labo » au centre bourg par la RD5.

Monsieur le Maire précise que c'est le bureau d'études « RCI » qui mène, en continuité des opérations précédentes, les études et les consultations afin de réaliser ce projet.

Pour l'heure les financements publics ne sont pas encore connus.

Il invite en conséquence le conseil à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve l'avant-projet qui s'élève à la somme de 190 000 € HT soit 228 000 € TTC.
- Autorise le Maire à solliciter une subvention maximum, auprès des différents services
- Décide de voter le moment venu le montant de sa part contributive.

OBJET : N° 2022 – 014 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2022 :

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, tout en rappelant la fusion du taux départemental de 18.78% et communal de 9.53% en ce qui concerne le foncier bâti depuis 2021.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales,

DECIDE, par : 4 abstentions, et 15 voix pour

de maintenir les taux de 2021 pour l'année 2022, à savoir :

- taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI	28,31 %
- taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI	103,17 %

OBJET : N° 2022 – 015 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

Après reprise des résultats du compte administratif 2021 :

- excédent reporté de 151 112,26 € en section de fonctionnement
- excédent reporté de 561 331,44 € en section d'investissement,
- déficit de 66 766,02 € sur les restes à réaliser
- affectation de 380 000 € au compte 1068 en investissement),

le projet de BP 2022 proposé est équilibré à :

- 1 690 095,00 € en section de Fonctionnement,
- 1 447 033,75 € en section d'investissement

qui se répartissent de la manière suivante :

- ✓ dépenses de l'exercice de 1 107 153,42 € + restes à réaliser 2021 de 339 880,33 € ;
- ✓ recettes de l'exercice de 1 173 919,44 € + restes à réaliser 2021 de 273 114,31 €.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré, par 5 abstentions et 14 voix pour

- APPROUVE le budget primitif 2022 tel qu'il vient de lui être présenté.

OBJET : N° 2022 – 016 : SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LE COLLEGE « LA SEGALIERE » :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la copie de la lettre envoyée par les représentants des parents d'élèves et représentants d'enseignants élus au CA du collège, à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche à Privas, demandant audience concernant la baisse des moyens attribués au collège pour la rentrée prochaine.

Il donne lecture de la demande de motion :

Quel avenir pour le collège la Ségalière de Largentière ?

Un collège rural abandonné, un service public remis en cause et la République en danger

Nous refusons la baisse des moyens attribués à notre collège pour la rentrée prochaine :

- Une classe de 3^{ème} en moins à la rentrée 2022/2023, les conséquences sont dramatiques pour l'ensemble du collège. De nouveaux élèves de 4^{ème} n'ont pas le droit de s'inscrire dans le collège, qui est leur établissement de secteur. Comment peut-on accepter l'inégalité d'accès à l'enseignement public ?
- Seulement 5 professeurs à temps plein sur l'établissement, les autres travailleront sur 2 ou 3 établissements, ce qui rendra difficile le suivi des élèves au quotidien et la prise en compte des difficultés et de l'hétérogénéité des élèves. Comment peut-on accepter une remise en cause d'un service public engagé dans le territoire ?
- Les choix comptables imposés par l'administration de l'Education nationale nous contraignent à supprimer des options qui dynamisaient l'établissement, n'ayant plus de moyens humains et horaires suffisants. Comment peut-on accepter de renoncer à des actions culturelles qui bénéficiaient à des élèves vivant dans un territoire enclavé ?

Encore un service public en péril à Largentière ! Nous, citoyens, parents, élus et enseignants, continuerons à nous mobiliser pour que notre collège reste un collège rural attractif.

Les parents et les enseignants du collège La Ségalière de Largentière vous proposent de prendre position et de voter la motion suivante :

« Nous, élu.es de LARGENTIERE, soutenons le collège public de La Ségalière de Largentière afin qu'il bénéficie d'une division supplémentaire pour la rentrée 2022, afin d'assurer à l'ensemble des citoyens l'égalité d'accès à l'éducation. Dans ce sens, nous interpellons le ministère de l'Education Nationale pour qu'il octroie les 29 heures nécessaires au maintien de cette division à la rentrée 2022. »

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Soutien le collège public de la Ségalière de Largentière.

OBJET : N° 2022-017 : DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLES AU QUARTIER MONTREDON :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition d'achat reçue en Mairie de madame CARLU Isabelle, concernant les parcelles cadastrées section A 1117, 1126, 1128, 1131, 1134, 1129, 1132, 1135, 1147, 957, 956, 1149, et 1151 pour une superficie totale de 14681m² classées en zone N du PLU et dans le PPRM au quartier Montredon.

L'acquisition de ces parcelles lui permettrait un accès sécurisé sur l'impasse Montredon par une meilleure visibilité tant côté montant que descendant.

Elle propose la somme de 5 000€, qui sera majorée des frais de bornage.

Il invite le conseil à se prononcer.

Le conseil municipal,
après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- D'accepter la proposition de 5 000€, majorée des frais de bornage
- Rappelle que les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur
- Autorise monsieur le Maire, ou toute autre personne qu'il se substituera, à signer l'acte à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DESCOMBES signale le dérangement devant le « casino ».

Il s'agit d'une partie privée, mais pour des raisons de sécurité il va être procédé à l'enlèvement des éléments tombés devant la porte.

Madame FOURNET demande des explications concernant le projet « jardin, aires de jeux ».

Monsieur GUILLEMIN explique que ce projet se fera en plusieurs tranches. Ce dossier met un peu plus de temps que prévu en raison des demandes de l'ABF. Il pourra être présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Madame FOURNET demande des explications concernant le « beffroi ».

Monsieur LACROIX explique que cette partie qui soutient les cloches montre des signes de fatigue. C'est d'ailleurs pour cette raison que la « grosse cloche » a été arrêtée.

Monsieur DESCOMBES, revient sur le projet des défibrillateurs et demande si des formations sont prévues pour l'utilisation.

Madame AMRANE signale qu'il y a un mode d'emploi sur chaque appareil.

Une vidéo de présentation pourra être mise en ligne sur le site de la Commune.

Monsieur DESCOMBES demande pourquoi un budget supplémentaire est prévu pour la vidéo protection.

C'est une demande des riverains.

Madame FABRE demande la mise à jour des terrasses et où en est le fleurissement.

Madame MAIGRON lui signale que les dossiers sont en cours et que déjà plusieurs dossiers sont à l'étude. Pour les fleurs, la mise en place se fera, sur conseil du professionnel, après le 15 mai (Saints de glace).

Madame FABRE demande si une révision de l'éclairage est prévue.

Pas de maintenance prévue par l'entreprise pour le moment.

Madame FABRE demande quand sera fait l'entretien des pavés (sablage).

Monsieur LACROIX signale qu'une partie dans le budget primitif « VOIRIE » est destinée à cela.

Madame FABRE intervient sur le manque de personnel (cantonniers).

Monsieur LACROIX répond qu'il est prévu des recrutements saisonniers.

Madame MAIGRON signale que pour la fête des plantes organisée le 15 Mai, il y a déjà une dizaine d'exposants inscrits.

Madame FOURNET demande qu'elle sera la place laissée à l'opposition sur le prochain bulletin municipal. Un mail de la gestionnaire du site doit être envoyé pour demander le texte d'opposition.

La séance est levée à 20 heures 15

A LARGENTIERE, le 14 AVRIL 2022,

La secrétaire de séance, Mme MAIGRON Agnès.